

Le GAR vous informe & vous alerte !

Flash Spécial VD

Le VD sera pris en compte dans l'avancement du BP pour le quatrième trimestre (T4) 2024. Avec effet rétroactif sur l'ensemble des commandes du T4. (non rémunérés dans le BP)

Nous pouvons nous réjouir de cette décision, qui résulte des échanges menés ces derniers mois avec le nouveau Directeur des Ventes Renault.

Notre groupe de travail VN s'investit pleinement pour que cette règle soit appliquée tout au long de l'année 2025.

À titre de rappel, chaque VD donne droit à un forfait unique de 250 € HT, comme précisé dans la Convention Unique 2024 (ci-dessous) en complément de la remise (grille VD sur Renault 'net)

Rémunération des autres canaux

- VD : les paiements seront réalisés via des primes d'entrée complémentaires de 250€ (via fichier spécifique)

N'oubliez pas de remonter vos taux horaires 2025 à votre affaire de rattachement (Concessionnaires ou RRG) et de lui confirmer votre zone forfait.

